

**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 76

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	22
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 1^{er} septembre 2026

**OBJET : SOLIDARITE EN FAVEUR
DES COMMUNES SINISTREES**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le huit
septembre, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jérôme TRONCHON,
maire,*

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
CHANTELOT C. BILLARD G. LAFFONT
V. MOUTHON S. DE GELDER M.
GAZARYAN E. VIRGILI J. RODRIGUES
LAURO D. RENAULT A. RACINE
FREIXENET M. VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : PLEYNET J.P. « pouvoir à
RODRIGUES LAURO D. », CONSTANTIN
V. « pouvoir à de PROYART A. »,
GEROUDET A. « pouvoir à CHANTELOT
C. », CHANTELOT L. « pouvoir à
TRONCHON J. », BALBO A., GUY E.
« pouvoir à VEYRAT V. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'association des maires de France, en partenariat avec la protection civile, a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : Faire un don d'un montant de 1 000 € à la protection civile.

SLO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire un don de 1 000 €, qui sera versé à la protection civile ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND

Le maire

Jérôme TRONCHON

